

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2112 :

Réhabilitation de l'église de Saint Augustin lot n°5 "Fluides" - Autorisation de signature de l'avenant n°2

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,



Accusé de réception n° 2112-DE
974-219740 (M. LORION) 2112-DE
Date de téléréception : 27/10/2025
Date de réception officielle : 27/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2112 : Réhabilitation de l'église de Saint Augustin lot n°5 "Fluides" - Autorisation de signature de l'avenant n°2.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'un marché concernant le lot n°5 « Fluides » a été attribué à l'entreprise SAS ALTISUD et notifié le 21 juin 2024.

Le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en compte d'une part, les prestations du devis n° 04-2024-0408 portant sur des travaux de réajustement de l'éclairage de sécurité suite aux observations du contrôleur technique d'un montant de 2 738.94 € HT et d'autre part, celles du devis n° 04-2025-0073 relatif à la création d'un éclairage en façade extérieure de l'église d'un montant de 12 655.68 € HT détaillés ainsi dans l'avenant ci annexé d'un montant de 15 394.62 euros hors taxes.

Ainsi, l'incidence financière se traduit de la façon suivante :

Montant du marché initial :	Hors taxe :	81 000.00 €
	TTC :	87 885.00 €
Montant de l'avenant n°2 :	Hors taxe :	15 394.62 €
	TTC :	16 703.16 €
Montant du marché après l'avenant 2 :	Hors taxe :	96 394.62 €
	TTC :	104 588.16 €

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°2 par rapport au montant initial du marché est de + 19.01 % (pour mémoire, l'avenant 1 intervenu au bénéfice d'HERVE THERMIQUE est un avenant de transfert, sans incidence financière).

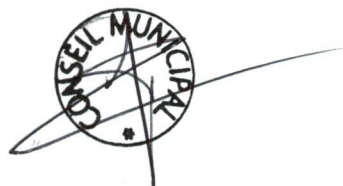
Le présent avenant n°2 n'emporte aucune incidence sur les délais.

Les sommes dues sont imputées sur la ligne budgétaire 020 2313 99020006 47.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la passation du projet d'avenant n°2 au marché de travaux Fluides, passé avec HERVE THERMIQUE sur le fondement des conditions exposées ci-dessus,
- **D'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services, ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétence, à **SIGNER** ce projet d'avenant n°2 au marché correspondant sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251022-42-2112-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025